

COMPOSITION DU VOLET :

Coffres

- Un caisson carré, pan coupé (45°) ou ¼ de rond en aluminium laqué. A ses extrémités, le caisson est muni de consoles, en alliage d'aluminium, laquées.

Tablier (épaisseur 8,5 ou 14 mm)

- Lames PVC 44 (polychlorure de vinyle) au pas de 44 mm (poids 3KG/m2).
- Lames ALU42, ALU42XXL, ALU55XXL (feuillard aluminium revêtu d'une laque polyamide, profilé et injecté de mousse polyuréthane sans CFC) au pas de 42 (poids 3KG/m2) ou 55 mm (poids 6KG/m2).

Coloris suivant nuancier en vigueur.

Quelle que soit la nature du tablier, toutes les lames sont immobilisées latéralement entre elles.

Lame finale en aluminium filé avec joint néoprène, équipée de butée escamotable ou fixe, suivant le modèle du volet.

Coulisses

- Tubulaires de 53 x 22 ou 66 x 22 avec ou sans aile, en aluminium laqué, équipées de joints brosse antibruit.

Coloris suivant nuancier en vigueur.

Axe d'enroulement (Acier galvanisé profilé)

- Octogonal de 60 ou 70 pour les gros volets.

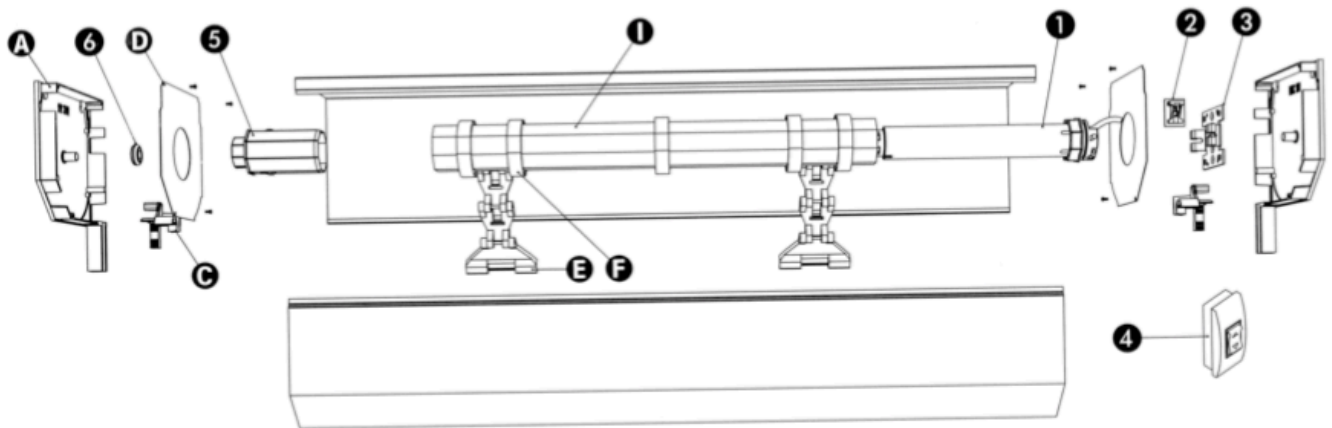
Dispositif de manœuvre

- Par sangle : Largeur 14 mm, dans un enrouleur PVC orientable et démontable.
- Par treuil : Treuil avec rapport 1/7 ou 1/5 débrayable suivant le tablier, tringle oscillante en acier laqué blanc diamètre 12 avec une manivelle bras rond longueur 120, 180, 1500 ou 1800.
- Par tirage direct : Un ressort de compensation placé à l'intérieur du tube permet de manœuvrer le volet par traction sur la lame finale. Cette

manœuvre nécessite obligatoirement la présence d'une condamnation par verrous tirette ou serrure à clé.

- Électrique filaire à réglage automatique des fins de courses (Gamme Simu, Somfy ou GP). Motoréducteur placé à l'intérieur du tube (230V 50Hz - 90 à 240W - 6 à 35NM - 17 tr/min) commandé par un inverseur bipolaire à position fixe. (En option : dépannage de secours)
- Électrique radio à réglage automatique des fins de courses (Gamme Simu, Somfy ou GP). Motoréducteur placé à l'intérieur du tube (230V 50Hz - 100 à 240W - 8 à 35 Nm - 17 tr/min) et commandé par un émetteur radio de la même gamme. (En option : dépannage de secours)

Schéma de montage



Liste indicative des principales normes et textes de référence à respecter :

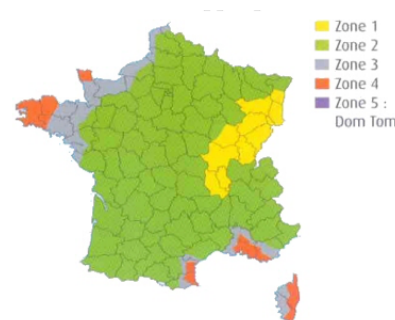
- ✚ NFC 15 100 : installation électrique (ou à défaut : CEI 364)
- ✚ FD P25 202 / DTU 34.2 : choix de la classe technique de résistance au vent appropriée à la situation géographique du lieu d'installation.

1. Adéquation du produit (classe technique de résistance au vent) :

Avant toute installation, il convient de s'assurer que la classe technique de résistance au vent du produit choisi convient pour la zone géographique et l'exposition de l'installation envisagée.

La classe de résistance au vent dépend essentiellement de 3 facteurs :

- La zone géographique (carte ci-contre)
- L'élévation du bâtiment
- L'environnement (urbain, etc...)
- En France la classe de tenue au vent doit être = ou >2



• Moyen • • Efficace	Tenue au vent		Isolation Thermique	Classement Au feu	Résistance thermique additionnelle ΔR (m2. °k/w) selon Perméabilité	
	Classe 3	Classe 2			Classe 4	Classe 5
PVC 44	L1600	L1900	• •	M1	0,21	0,25
ALU 42	L3000/H2100		•	M1	0,15	0,18
ALU 42XXL	L3700	L4000	• •	M1		0,23
EX 44	L3300/Classe 5		•	M1	0,15	0,18
ALU55XXL		L4500	•	M1	0,15	0,18
PVC 55	L3000		• •	M1	0,21	0,26

Classe de perméabilité valable si les lames sont sans ajours et la fermeture verrouillée par des verrous automatiques.

Résistance thermique additionnelle

* La lame PVC dont le ΔR est supérieur à lui seul au 0,22 m².K/W exigé est donc éligible pour le crédit d'impôts selon la classe de perméabilité de l'ensemble volet roulant déterminé.

** La lame Alu double paroi mousse MY 442 ou MY448 (ALU42XXL) obtient un ΔR à 0,23 m².K/W, en classe de perméabilité 5 selon NF EN 13 125, avec un espace d'air entre la vitre de la baie et la face de la lame compris en 30 mm et 40 mm.

Important :

Nous tenons à rappeler dans ce document, et afin de lever toutes ambiguïtés, que les lames aluminium à l'exclusion de la ALU42XXL ont un coefficient unique non éligible aux mesures gouvernementales en matière d'isolation, qu'elles soient avec ou sans mousse isolante.

Pour toute éligibilité à des mesures d'incitation de la part des organismes officiels, se référer directement auprès d'eux avant d'utiliser toute ou parties des renseignements apportés dans ce descriptif (MINEFI, DGI, DGCCRF, ADEME, CSTB, AFNOR).

